



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 30 Juin à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juin 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme OTTAVY, M. BALZANO, Mme COSTA, M. ARESU, Mme BIANCAMARIA, M. CANEGGIANI, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme PIETRI-MISTRE, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI-MANCINI, M. CHAREYRE, M. FILIPPI, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU	à	Mme RUGGERI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. VOGLIMACCI

Etaient absents :

M. GOMILA, M. PIERI, M. CERVETTI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Mme RIERA, Mme FERRI-PISANI, Mme SANGUINETTI, M. CASASOPRANA, Mme FATTACIO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Juin 2014

Délibération N°2014 /165

Conseil portuaire pour les activités « Commerce ». Désignation des membres du conseil municipal.

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération N°2014/69 en date du 14 avril 2014, le conseil municipal a procédé à la désignation des conseillers appelés à siéger au conseil portuaire du Port « Charles Ornano », pour les activités « Pêche-Plaisance ». A la demande de la Collectivité Territoriale de Corse, il convient à présent de procéder à la désignation des conseillers appelés à siéger au conseil portuaire pour les activités « Commerce ».

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De bien vouloir procéder à la désignation de deux conseillers (titulaire et suppléant) appelés à siéger au conseil portuaire pour les activités « Commerce ».

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Marie-Ange BIANCAMARIA, Adjointe déléguée,
Et après en avoir délibéré**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission municipale Administration générale-Finances-Personnel en date du 26 juin 2014,

DESIGNE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Pour siéger au conseil portuaire du Port de Plaisance « Charles Ornano », dans le cadre des activités « Commerce » :

Titulaire :

-Stéphane SBRAGGIA, adjoint au maire.

Suppléant :

-Christian BALZANO, adjoint au maire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à Ajaccio les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140630-2014_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2014
Publication : 04/07/2014

Pour l'autorité Compétente
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI